



OUVERTURE DE SUCCESSION

**DOCUMENTS ET INFORMATIONS
A REMETTRE LORS DU PREMIER
RENDEZ-VOUS**



Maîtres Cédric PLEAU & Charline REGNIER-PLEAU
Maîtres Typhaine BOURGEOIS, Soizic MARION & Charlotte FENNINGER

Standard : 02.38.63.54.41

Du lundi au vendredi : 8h à 20h - Samedi : 9h à 13h

Email général : pleau.olivet@notaires.fr

Nos offices

OLIVET 45160 - 52 rue de Picardie

ST PRYVE ST MESMIN 45750 - 7 avenue du Traité de Rome

Afin de préparer l'acte de notoriété, j'ai remis au notaire :		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	1 - Deux extraits d'acte de décès originaux	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	2 - Le ou les livrets de famille originaux du défunt (pour toutes ses unions)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	3 - Le contrat de mariage ou de PACS du défunt	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	4 - Le ou les jugements de divorce du défunt	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	5 - La donation entre époux et/ou le testament du défunt	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	6 - La copie des cartes d'identité et vitale du défunt	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	7 - Copie des livrets de famille des enfants du défunt ou de chacun de ses héritiers	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	8 - Copie du contrat de mariage ou du PACS des enfants du défunt ou de ses héritiers	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	9 - Copie des cartes d'identité des enfants du défunt et de ses héritiers	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	10 - Copie de la carte d'invalidité des enfants du défunt et de ses héritiers	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	11 - Copie du jugement de tutelle ou curatelle des enfants du défunt ou de ses héritiers	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	12 - Si prédécès d'un enfant ou d'un héritier, copie de l'acte de notoriété ou coordonnées du notaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	13 - Le questionnaire d'état-civil ci-joint pour le conjoint survivant et tous les héritiers	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	14 - Un RIB signé du conjoint survivant et un RIB signé de tous les héritiers	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Afin de préparer l'attestation de propriété, j'ai remis au notaire :		Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	1 - Les titres de propriété du défunt (maison, appartement, terrain, immeuble de rapport etc...)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	2 - Copie des plans des constructions des biens immobiliers	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	3 - Les baux d'habitation et/ou commerciaux du défunt s'il louait ou était locataire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	4 - Coordonnées du gestionnaire locatif des baux d'habitation et/ou commerciaux	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	5 - Une copie de l'assurance des biens immobiliers du défunt	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	6 - Deux estimations d'agence pour les biens immobiliers situés hors du département du Loiret	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Afin de préparer la déclaration de succession, j'ai remis au notaire :	1 - Copie des derniers relevés bancaires du défunt et de son conjoint	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
<p style="text-align: center;"><u>OBLIGATIONS FISCALES</u></p> <p><u>Article 800 du Code général des impôts</u> Les héritiers, légataires ou donataires, leurs tuteurs ou curateurs, sont tenus de souscrire une déclaration de succession et de la signer sur une formule fournie par l'administration.</p> <p><u>Article 641 du Code général des impôts</u> Les délais pour l'enregistrement des déclarations que les héritiers, donataires ou légataires ont à souscrire des biens à eux échus ou transmis par décès sont :</p> <p>De six mois, à compter du jour du décès, lorsque celui dont on recueille la succession est décédé en France métropolitaine. D'une année, dans tous les autres cas.</p> <p><u>Article 1709 du Code général des impôts</u> Les droits des déclarations des mutations par décès sont payés par les héritiers, donataires ou légataires. Les cohéritiers, à l'exception de ceux exonérés de droits de mutation par décès, sont solidaires.</p> <p style="text-align: center;"><u>AVERTISSEMENTS</u></p> <p>Obligation est faite aux ayants-droit du défunt de déclarer à l'administration fiscale le patrimoine de la succession <u>dans un délai de six mois</u> à compter du jour du décès, la déclaration devant être accompagnée du règlement des droits.</p> <p>En cas de dépassement de ce délai, ou de redressement pour omission dans la déclaration, ou de non-paiement en tout ou partie des droits exigibles, court un intérêt de retard mensuel fixé par l'administration et calculé sur le montant des droits.</p> <p>En outre, une pénalité est susceptible d'être appliquée, notamment après mise en demeure, ou en cas de manœuvres destinées à éluder tout ou partie de l'impôt.</p>	2 - Liste des assurances-vie souscrites par le défunt après 70 ans (cf note d'information ci-jointe)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	3 - Copie du Kbis et des statuts des sociétés dans lesquelles le défunt était associé	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	4 - Coordonnées de l'expert-comptable du défunt	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	5 - Copie de l'attestation de mutuelle du défunt	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	6 - Copie des derniers bulletins de pension de retraite du défunt	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	7 - Copie du dernier bulletin de salaire du défunt	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	8 - Copie des justificatifs des dettes du défunt : prêt immobilier, consommation, reconnaissance de dette	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	9 - Copie des justificatifs des aides sociales du défunt et des héritiers (APA, AAH, ASPA, ASI etc...)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	10 - Copie des cartes grises du défunt et de son conjoint + attestations d'assurance	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	11 - Copie des taxes foncières, d'habitation d'impôt sur le revenu et IFI du défunt	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	12 - Copie de la facture des obsèques	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	13 - Copie des donations, dons manuels, dons exceptionnels, donation-partage antérieurs	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
	14 - Coordonnées du(des) notaire(s) des père et mère prédécédés du défunt et/ou du conjoint	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

ASSURANCE-VIE

NOTE D'INFORMATION

Les notaires de la SCP PLEAU – REGNIER dont le siège est à OLIVET (45160) 52 rue de Picardie informent les ayants-droit de la nécessité de porter à leur connaissance, l'intégralité des contrats d'assurance vie souscrits par le défunt et/ou son conjoint survivant, tant pour les besoins de la liquidation civile du régime matrimonial que pour la détermination de la fiscalité applicable.

Le tableau ci-dessous donne le détail de cette fiscalité relative aux contrats dénoués.

Date de souscription des contrats	Versements
AVANT LE 20.11.1991	Quel que soit l'âge de l'assuré - exonération de droits de succession (instruction BOI 7G-5-02 du 30/04/2002) - pour les primes versées après le 13/10/1998 : prélèvement de 20% par l'assureur au-delà de 152.500 € par bénéficiaire (art. 990 I du CGI)
A COMPTER DU 20.11.1991	Versements effectués avant 70 ans - exonération des droits de succession - pour les primes versées après le 13/10/1998 : prélèvement de 20% par l'assureur au-delà de 152.500 € par bénéficiaire (art. 990 I du CGI) Versements effectués après 70 ans (instruction BOI 7G-2-02 du 23/01/2002) Taxation au titre des droits de succession (art. 757 B du CGI) après un abattement global de 30.500,00 € quels que soient le nombre de contrats souscrits par l'assuré et le nombre de bénéficiaires. Cet abattement se répartit entre tous les bénéficiaires imposables en fonction du montant des sommes reçues par chacun d'eux au titre de l'assurance vie.
A COMPTER DU 13.10.1998	Versements effectués avant 70 ans Prélèvement de 20% par l'assureur au-delà de 152.500,00 € par bénéficiaire (art.990 I du CGI) Versements effectués après 70 ans Taxation au titre des droits de succession (art. 757 B du CGI) après un abattement global de 30.500,00 € quels que soient le nombre de contrats souscrits par l'assuré et le nombre de bénéficiaires. Cet abattement se répartit entre tous les bénéficiaires imposables en fonction du montant des sommes reçues par chacun d'eux au titre de l'assurance vie.
A COMPTER DU 22.08.2007	Exonération totale du prélèvement de 20% : - pour le conjoint survivant et le partenaire lié par PACS - pour les frères et sœurs bénéficiant du nouvel article 796 O ter du CGI.

Les primes peuvent être considérées par l'administration fiscale comme excessives compte tenu du patrimoine du défunt et, dans ce cas, être réintégrées à l'actif successoral pour être soumises aux droits de succession dans les conditions de droit commun.

De la même manière, lorsque l'assurance décès a été stipulée au profit d'un bénéficiaire indéterminé ou du contractant, le montant du capital garanti est intégré à l'actif successoral.

Questionnaire pour le conjoint survivant et/ou chaque héritier

Ce questionnaire peut également être complété en ligne via votre espace client : <https://www.mondossiernote.fr>

Votre identifiant = votre adresse mail + le mot de passe que vous avez créé

Nom			
Prénom(s)			
Naissance	Date	Lieu	
Mariage ou PACS	Date	Lieu	
Nationalité			
Adresse			
Mail			
Téléphone			
Profession actuelle			
Faites-vous l'objet d'une mesure de protection juridique (ex : sauvegarde de justice, tutelle, curatelle etc...)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Êtes-vous résident fiscal français ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	
Serez-vous présent lors de la signature des actes ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	

Afin de fluidifier nos échanges et d'en assurer la traçabilité au sein de l'étude, merci de privilégier les mails.

Pour le transfert des fichiers volumineux, deux solutions :

- Au sein de l'étude via votre espace client sécurisé et gratuit en ligne : <https://www.mondossiernote.fr>

- En externe via la plate-forme gratuite : <https://wetransfer.com>